

Conseil économique et social

Distr. générale 22 mai 2015

Français

Original: anglais

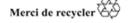
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Forum Asie-Pacifique 2015 pour le développement durable

Bangkok, 21-22 mai 2015 Point 10 de l'ordre du jour Examen du résumé du Président et adoption du rapport

Rapport du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable sur sa deuxième session

- 1. Le Forum Asie-Pacifique 2015 pour le développement durable a été organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok les 21 et 22 mai 2015.
- 2. Il a rassemblé plus de 400 participants, dont des représentants de gouvernements, de grands groupes et autres parties concernées, des organismes et programmes des Nations Unies, et d'autres organisations et entités internationales.
- 3. Des représentants des États membres ci-après ont participé au Forum: Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kirghizistan, Kiribati, Maldives, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, et Viet Nam.
- 4. Était également représenté en qualité d'observateur un État non membre.
- 5. Des déclarations liminaires ont été prononcées par la Secrétaire exécutive de la CESAP et par M. Tanasak Patimapragorn, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande. Une allocution de bienvenue a été prononcée par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et par le Secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. Le Secrétaire général des Nations Unies a également transmis un message par vidéoconférence.
- 6. Le Forum a élu les membres du Bureau suivants:
 - a) Coprésidents:



- M. Masoumeh Ebtekar (République islamique d'Iran)
- M. Siaosi 'Ofa ki Vahafola Sovaleni (Tonga)
- M. Soichiro Seki (Japon)
- b) Vice-Présidents:
 - M. Constancio da Conceição Pinto (Timor-Leste)
 - M. Maatia Toafa (Tuvalu)
 - M. Vajira Narampanawa (Sri Lanka)
 - Mme. Daw Lei Lei Thein (Myanmar)
- c) Rapporteur:

Mme. Margarita R. Songco (Philippines)

- 7. Le Forum a adopté l'ordre du jour suivant:
 - 1. Ouverture de la session.
 - Élection du Bureau.
 - 3. Adoption de l'ordre du jour.
 - 4. Définir les défis et les opportunités liés au développement durable en Asie et dans le Pacifique Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique.
 - 5. Perspectives sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable.
 - 6. Mécanismes régionaux de suivi et d'examen pour la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.
 - 7. Forme et fonction du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable pour l'après-2015.
 - 8. Préparatifs régionaux de l'examen ministériel annuel: « Comment assurer la transition des Objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable? »
 - 9. Questions diverses.
 - 10. Examen du résumé du Président et adoption du rapport.
 - 11. Clôture du Forum.
- 8. Le Forum a bénéficié des travaux du Forum Asie-Pacifique de la société civile pour le développement durable, organisé par la CESAP et le Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement, qui s'est tenu à Bangkok les 17 et 18 mai 2015, et des travaux de la Conférence régionale sur l'alignement de la durabilité des entreprises et des OMD, tenue à Bangkok le 20 mai 2015.
- 9. Des manifestations parallèles ont aussi été organisées sur les thèmes suivants: développement industriel inclusif et durable, enseignements tirés de l'intégration des trois dimensions du développement durable dans les villes, responsabilité des parlementaires en matière de justice dans le développement, expériences nationales dans la participation de la société civile au suivi et à l'examen des politiques et programmes pour le développement durable et feuille de route sur la révolution des données mise au point par les pays.

- 10. Le présent rapport a été adopté le 22 mai 2015. Le résumé du Président traitant des vues, expériences, réalisations et difficultés dont les pays de la région ont fait état lors de la réunion figure en annexe.
- 11. Les participants sont convenus que le présent rapport, y compris son annexe, devrait être porté à l'attention de la Commission à sa soixante et onzième session, qui se tiendrait du 25 au 29 mai 2015, et à celle du dialogue mondial sur le développement durable, en particulier la troisième session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendrait sous les auspices du Conseil économique et social du 26 juin au 8 juillet 2015 au Siège de l'ONU, sur le thème « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi: le Forum politique de haut niveau après 2015 ».

12. Le Forum est convenu de ce qui suit:

- a) Il devrait être organisé sous forme de réunion intergouvernementale, avant le Forum politique de haut niveau prévu en 2016, et son thème devrait concorder avec celui du Forum politique;
- b) Il devrait avoir pour objectif en 2016 d'appuyer la pleine intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 en Asie et dans le Pacifique, y compris son suivi et son examen, tout en étant cohérent avec les objectifs, la forme, la fonction et les modalités du Forum politique de haut niveau, tels que définis dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en date du 9 juillet 2013;
- c) À sa session de 2016, il commencera à élaborer une feuille de route régionale sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Cette feuille de route régionale sera définie en consultation avec les États membres à sa troisième session en 2016;
- d) Sur la base des résultats de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, la forme, la fonction et les modalités que prendra le Forum après 2016 seront décidées à sa troisième session en 2016, à la faveur d'un processus consultatif intergouvernemental.

Annexe

Résumé du président sur les débats tenus lors du Forum Asie-Pacifique 2015 pour le développement durable

1. Lors de la réunion, qui a duré deux jours, les participants ont débattu des thèmes suivants: les défis et opportunités liés au développement durable dans la région Asie-Pacifique; les mécanismes régionaux de suivi et d'examen; les perspectives sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable; la forme et la fonction du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable après 2015; et la transition des Objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable. Des exemples et expériences des pays dans le domaine du développement durable ont aussi été présentés lors du Forum, et l'accent a été mis sur l'intégration des trois dimensions du développement durable.

Séance 1: Définir les défis et les opportunités liés au développement durable en Asie et dans le Pacifique – Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique

- 2. Les participants ont prôné un renforcement de l'engagement et du leadership politiques afin de réaliser les aspirations du développement durable. Ils ont souligné la nécessité d'une croissance économique inclusive, équilibrée et soutenue, qui respecte les frontières planétaires et les droits de l'homme, et relevé qu'il était urgent de valoriser des paradigmes de développement durable et inclusif qui intègrent les trois dimensions du développement durable.
- 3. Les participants au Forum sont convenus que l'accent devait être mis sur une croissance plus inclusive, équilibrée et soutenue, qui respecte les frontières planétaires. Il convenait de promouvoir d'urgence des approches intégrées permettant d'aboutir à un paradigme de développement durable et inclusif et d'assurer la synergie entre les trois dimensions du développement durable.
- 4. Le Forum a souligné la nécessité de modifier les politiques normatives, de façon à redéfinir la qualité de la croissance et les notions de bien-être et de croissance, pour qu'elles ne se limitent pas au produit intérieur brut.
- 5. Le débat a débouché sur un consensus sur la nécessité d'équilibrer les trois dimensions du développement durable dans les politiques nationales. Plusieurs États membres ont souligné les efforts réalisés pour assurer l'intégration équilibrée des politiques, dans l'optique d'une croissance inclusive, équitable et durable, malgré l'insuffisance des capacités de mise en œuvre et du financement. Parmi les exemples évoqués, on peut citer le modèle du bonheur national brut au Bhoutan et le onzième plan quinquennal du Gouvernement, qui met l'accent sur les questions de handicap et d'égalités des sexes; la feuille de route sur la croissance verte au Cambodge, qui allie technologies vertes et développement inclusif; la feuille de route pour l'énergie des Tonga, qui vise à assurer la sécurité énergétique et à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles tout en atténuant la charge budgétaire que représente l'importation de combustibles; l'adoption par le Pakistan de cibles socioéconomiques relatives à la réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance, les garanties environnementales et la justice sociale; et la mise en place d'une couverture de santé universelle à Sri Lanka. En

particulier, les grands groupes et autres parties concernées ont indiqué que la justice sociale devrait occuper une place centrale dans le programme de développement durable à l'avenir, afin de donner les moyens à tous de maîtriser leur vie et leur avenir. Pour cela, il faudrait mettre en œuvre le programme de développement durable avec la participation des organisations de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs clefs.

- 6. De nombreux participants ont également souligné que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes étaient des facteurs majeurs à prendre en compte pour assurer le développement durable. S'agissant du rôle crucial que jouait l'égalité entre les sexes dans le développement durable, la présence accrue des femmes sur le marché du travail et leur accès à des emplois décents, leur participation sur un pied d'égalité aux processus décisionnels et leurs droits aux services de base ont été relevés.
- 7. Les États membres ont signalé les progrès accomplis dans la prise en compte du pilier social dans leurs politiques et plans de développement durable, s'agissant notamment de l'éducation, des soins de santé, de l'emploi des femmes et des jeunes, des droits fondamentaux, de la prise en compte des aspects sexospécifiques et des groupes vulnérables comme les personnes handicapées.
- 8. En outre, la nécessité de maximiser le potentiel de développement lié aux migrations pour les migrants, les familles et les sociétés a été soulignée.
- 9. Le Forum a préconisé d'utiliser efficacement les mécanismes de coordination régionaux pour assurer une bonne coordination de l'action en faveur du programme de développement pour l'après-2015 entre toutes les institutions des Nations Unies, les banques de développement régionales et les autres entités concernées, notamment en ce qui concernait la capacité statistique.
- 10. Il a été noté que les résultats du premier Forum des ministres et des autorités environnementales de l'Asie et du Pacifique, qui avait été réuni par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ont relevé les principaux problèmes environnementaux et les principales questions de développement durable en Asie et dans le Pacifique qui seraient portés à l'attention de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, prévue en 2016. Le Forum a également fait ressortir la nécessité d'évaluer les données nationales se rapportant aux objectifs de développement durable.
- 11. La mobilisation au niveau mondial d'un large éventail d'acteurs du développement, dont le secteur privé et les organisations de la société civile, tout en appréhendant et définissant leurs rôles, responsabilités et niveaux d'action respectifs dans les différents contextes du développement, devrait être un élément crucial dans tous les efforts engagés pour parvenir au développement durable.
- 12. Il a été précisé que, comme l'Asie et le Pacifique constituaient la région du monde la plus sujette à des catastrophes, renforcer la résilience face à celles-ci était essentiel compte tenu de leurs effets dévastateurs sur les acquis du développement durable. Il a été reconnu que la région devait prendre des mesures d'urgence pour mieux se préparer aux catastrophes et investir davantage pour renforcer la résilience et réduire les pertes considérables causées par elles. Dans ce contexte, le Forum a noté que la réduction des risques de catastrophe devrait être inscrite de manière appropriée dans le programme de développement pour l'après-2015. En tirant des enseignements des catastrophes survenues récemment, les participants ont souligné que les

B15-00627 5

technologies de l'information et de la communication (TIC) étaient essentielles pour assurer efficacement la réduction et la gestion des risques de catastrophe.

- 13. Tout comme le premier Forum Asie-Pacifique sur le développement durable, le Forum a rappelé qu'il importait de consolider l'intégration et la connectivité régionales afin de faciliter l'accès aux TIC. Les participants ont souligné également l'importance de l'accès à l'information et à la connaissance, un des facteurs qui devait faciliter la croissance verte.
- 14. Le secteur privé a également reconnu qu'il fallait prendre en compte les dimensions sociales et environnementales du développement durable, notamment en prêtant attention aux chaînes d'approvisionnement. Alors que de nombreux pays avaient déjà engagé une action pour intégrer les trois dimensions du développement social, la coopération régionale a été jugée un facteur crucial pour surmonter les obstacles à cette intégration, car elle permettait d'assurer un enrichissement mutuel et de maximiser les opportunités.
- 15. Les grands groupes et les autres parties intéressées ont précisé que le débat sur l'intégration et le suivi du développement durable après 2015 devait être assorti des principes nécessaires pour définir un développement véritablement durable et juste, où tous les secteurs participeraient au processus, y compris la société civile et les mouvements sociaux. Il fallait pour cela qu'existent des conditions facilitatrices dans les processus multilatéraux et gouvernementaux. Les participants ont souligné qu'il y avait lieu de promouvoir le développement dans le cadre et dans le respect intégral des droits fondamentaux universels et des principes de justice dans le développement.

Séance 2: Perspectives sur les objectifs de développement durable

- 16. Au cours de la séance, les participants ont examiné le processus engagé au niveau mondial pour élaborer le programme de développement pour l'après-2015, les procédures y relatives, les résultats obtenus à ce jour sous la forme d'objectifs de développement durable et les questions qui allaient retenir l'attention au cours des débats futurs.
- 17. La mise en œuvre du programme de développement durable devrait suivre une démarche axée sur l'être humain et fondée sur les droits fondamentaux, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables et marginalisés et en amenant les organisations de la société civile à participer aux processus décisionnels et aux cadres d'examen. Le capital social devrait se construire en investissant dans les systèmes de protection sociale afin de renforcer l'inclusion sociale, de stimuler la productivité et d'assurer la durabilité.
- 18. Pour assurer une bonne mise en œuvre des objectifs de développement durable, il fallait susciter une adhésion pleine et entière aux niveaux national et local, moyennant l'adoption des objectifs par les différents parlements nationaux et la conception de stratégies nationales de financement favorables appropriées. Cela faciliterait l'adhésion aux objectifs et assurerait qu'ils soient considérés comme des objectifs nationaux de développement. La mise en œuvre de mesures en application des objectifs de développement durable devrait faire appel aux cadres nationaux et régionaux existants. On a relevé que les réunions sous-régionales étaient importantes pour coordonner et faciliter la réalisation des objectifs.
- 19. La mise en œuvre des objectifs de développement durable devait bénéficier de stratégies de croissance verte et inclusive inscrites à la fois dans

les plans de développement et les stratégies budgétaires, où l'accent était mis précisément sur l'apport d'un appui suffisant pour les objectifs.

- 20. Les États membres ont relevé les problèmes que présentait la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 d'une manière favorisant les trois dimensions du développement durable. Ce défi complexe requérait des politiques destinées précisément à faire progresser le programme. Il fallait tenir compte dans son application des besoins des communautés autochtones et défavorisées. Le financement de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et les débats sur le financement du développement étaient complémentaires. Le programme mondial devait trouver son expression dans les cadres nationaux de développement durable.
- 21. Les grands groupes et les autres parties concernées ont souligné que les gouvernements devraient assurer l'examen des objectifs au niveau national afin de définir les politiques les plus appropriées du point de vue économique et de l'efficacité pour obtenir les résultats souhaités. Étant donné que les investissements dans certains secteurs clefs en rapport avec les objectifs de développement durable, comme l'infrastructure dans le secteur énergétique, portaient sur de longues périodes, il était important d'encourager des investissements verts pour faire pencher la balance en faveur des énergies renouvelables ou plus propres.
- 22. Les organisations de la société civile ont noté que les accords bilatéraux portant sur le commerce et l'investissement devraient faire l'objet d'évaluations d'impact sur les droits fondamentaux et être examinés des points de vue de la santé publique et de la dégradation environnementale. L'inégalité et la marginalisation restaient au nombre des questions les plus essentielles. L'accès équitable à la propriété foncière, aux ressources productives et aux technologies appropriées et écologiquement rationnelles et leur contrôle étaient considérés comme des facteurs clefs pour assurer une agriculture durable et améliorer les conditions de vie des communautés marginalisées. On a relevé l'action engagée aux niveaux régional et mondial pour lutter efficacement contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, qui contribuait à la surexploitation des stocks de poissons
- 23. L'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales ont été invitées à renforcer leurs engagements sur les questions ayant trait au commerce, aux technologies et au financement, qui étaient essentielles pour la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs de développement durable, et à aider les États membres à s'acquitter de leurs engagements mondiaux.

Séance 3: Mécanismes régionaux de suivi et d'examen pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015

- 24. Au cours de la séance 3, les participants ont examiné les mécanismes régionaux de suivi et d'examen pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Les objectifs spécifiques de cette session étaient de parvenir à un commun accord sur les principaux éléments d'un mécanisme régional de suivi et d'examen pour le programme de développement pour l'après-2015, et de formuler des recommandations concrètes sur la manière de mettre en application un tel mécanisme.
- 25. Au cours de la séance, des éléments de cadres et objectifs possibles et d'un mécanisme régional de suivi et d'examen ont été présentés, ainsi que le point de mise du suivi régional (biens publics régionaux; programmes d'action régionaux; et buts et cibles de développement durable prioritaires au

niveau régional) et des modalités opérationnelles (mécanismes de suivi et de rapport et options pour l'examen des progrès à l'échelon national), y compris le rôle des forums intergouvernementaux existants.

- 26. La table ronde a confirmé l'importance cruciale d'un mécanisme régional de suivi et d'examen pour traiter des questions de développement durable à l'échelon régional. Les participants ont recommandé d'impliquer dans le mécanisme de suivi et d'examen un large éventail de parties concernées, notamment les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile. Ils ont noté le rôle que jouaient les organisations de la société civile en réduisant l'écart entre les objectifs visés et les résultats concrets.
- 27. Les participants ont également souligné qu'il importait de disposer de statistiques de grande qualité pour l'établissement de politiques et de programmes destinés à assurer la réalisation efficace des objectifs de développement durable. Ils ont relevé la nécessité de consolider les systèmes statistiques pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 en faisant appel à la coopération régionale, et notamment en envisageant la mise en place d'un fonds d'affectation spéciale régional pour les données et les statistiques.
- 28. Les États ont réaffirmé leur engagement à renforcer les systèmes statistiques, y compris l'amélioration des capacités analytiques au moyen de partenariat et le développement des statistiques, en particulier dans les domaines de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et des statistiques économiques et sociales.
- 29. Les États membres ont noté qu'il conviendrait d'harmoniser le suivi et l'examen dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, de les adapter à leur objet, de les mettre en adéquation avec les règles existantes en matière d'établissement de rapport aux niveaux mondial, sous-régional et national et de les adapter aux capacités et aux priorités nationales des États membres. Il y aurait lieu d'intégrer les mesures incitatives pour les gouvernements et les autres parties concernées dans la conception du mécanisme de suivi et d'examen afin d'assurer le respect des engagements pris au regard des objectifs de développement durable et du financement du développement.
- 30. Le Forum a indiqué que la conception et la formulation des mécanismes de suivi et d'examen devraient se faire à l'initiative des États et prendre en compte les besoins de toutes les couches de la société. Le processus devrait être volontaire, pluridisciplinaire et impliquer une participation multisectorielle, y compris des organisations de la société civile et du secteur privé. Le Forum a également précisé que les mécanismes devraient cadrer étroitement avec les plans et stratégies nationaux.
- 31. Les États membres ont noté que les mécanismes régionaux pourraient être mieux adaptés pour le partage volontaire des expériences nationales fondées sur l'autoévaluation et la discussion des aspects techniques du programme de développement pour l'après-2015. Le Forum pourrait constituer une plateforme régionale importante et efficace pour l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et le partage des meilleures pratiques et la recherche d'innovations.
- 32. Le Forum pourrait jouer un rôle clef en veillant à ce que le débat mondial sur le développement durable se traduise en résultats concrets aux niveaux régional et local. La CESAP a été encouragée à offrir son concours à la plateforme régionale, notamment en offrant des conseils sur l'intégration

des trois dimensions du développement durable, en développant les capacités et en facilitant le partage des connaissances et des meilleures pratiques pour la mise en œuvre dans la région du programme de développement pour l'après-2015. Ce type de plateforme régionale devrait amener les décideurs et les producteurs de données à assurer la remontée de l'information essentielle à la communauté statistique dans le cadre de concertations et avec l'objectif d'harmoniser les plans de développement nationaux et les stratégies nationales pour le développement des statistiques.

- 33. Les délégués du monde des affaires et du secteur industriel ont noté que des progrès appréciables avaient été accomplis dans l'utilisation des technologies de traitement massif des données informatiques en Asie et dans le Pacifique et que l'on pourrait tirer parti de la masse de compétences et d'expériences existant dans toute la région dans ce domaine. Il a été proposé que la CESAP joue un rôle d'intermédiaire en repérant ces entreprises et en les encourageant à aider leurs gouvernements respectifs, en particulier ceux dans les économies émergentes, à participer à la « révolution des données » préconisée par la table ronde et à en tirer parti.
- 34. Les actions de suivi et d'examen devraient se fonder sur des partenariats aux niveaux mondial, régional et national et non pas compter sur les ressources destinées à la mise en œuvre des objectifs de développement pour l'après-2015. Les États membres ont relevé l'existence d'une série d'insuffisances au niveau des capacités humaines et institutionnelles, des technologies et des données. Compte tenu de la nécessité de mobiliser des ressources pour aider au renforcement des capacités statistiques et à la production de données, le Forum s'est déclaré favorable à la création d'un fonds d'affectation spéciale régional pour le développement des statistiques. Tant le secrétariat que les systèmes statistiques nationaux avaient un besoin de ressources pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des deux objectifs du développement statistique énoncés dans les propositions du Groupe de travail ouvert. Le Forum a précisé qu'il conviendrait de donner la priorité à l'évaluation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, prévue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015.

Séance 4: Forme et fonction du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable pour l'après-2015

- 35. Les avantages que l'on pourrait tirer du rôle joué par la CESAP comme plateforme régionale pour le Forum et le niveau élevé d'influence que la région exercerait sur les processus mondiaux ont été notés. Des idées sur les diverses fonctions possibles du Forum ont été partagées selon deux axes, l'appui au Forum politique de haut niveau à l'échelon mondial et l'appui aux processus nationaux. Il a été précisé également que le Forum pourrait offrir un lien entre les niveaux national et mondial et, entre autres, mobiliser la société civile autour du nouveau programme.
- 36. Une délégation a mis en garde contre la mise en place de structures faisant double emploi et l'imposition aux gouvernements de rapports supplémentaires, en particulier à ceux dont les capacités étaient limitées. Tout mécanisme de suivi et d'examen devrait être adapté à l'objectif visé, produire des mises à jour et informations utiles et répondre au besoin d'instrument de mesure plus sophistiqués pour suivre le cadre complexe des objectifs et indicateurs. Il importait de mettre à profit les institutions et processus existants.

37. Les organisations de la société civile ont proposé que le Forum incarne l'esprit des résolutions du Forum politique de haut niveau et du rapport de synthèse du Secrétaire général. Le Forum devrait faire fond sur l'expérience des mécanismes d'examen déjà mis en place pour le développement durable, mettre en place des conditions favorisant le partage des connaissances et l'apprentissage réciproque, et promouvoir la responsabilisation partagée. Outre l'universalité, l'adhésion par les pays et au niveau national, la cohérence et la compatibilité, tout mécanisme régional d'examen devrait prendre en compte les niveaux régional et sous-régional. Ces organisations ont également proposé que le Forum soit guidé par une feuille de route régionale portant sur les questions de fond, qui prévoirait l'examen des questions pertinentes au niveau régional tant dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 qu'en dehors de ce dernier, comme une évaluation de l'impact du commerce, de la technologie et des investissements sur la durabilité. La structure d'appui pour le Forum devrait être suffisamment financée et comprendre la participation la plus large possible des parties intéressées à tous les niveaux, telle que précisé dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale. D'autre part, la participation de la société civile dans cet effort ne devrait pas faiblir.

Présentation spéciale: Modèles de développement durable en Asie et dans le Pacifique

- 38. La séance a présenté des modèles uniques de développement durable qui étaient solidement ancrés dans la culture et les valeurs de l'Asie et du Pacifique. Elle a également apporté un éclairage sur des exemples de développement durable à travers l'Asie et le Pacifique.
- 39. Un sujet de discussion important a été de voir comment les politiques visant la consommation et la production durables pourraient aider à créer de nouveaux moteurs de croissance et à attirer de nouveaux investissements.
- 40. Les modèles et approches présentées étaient notamment les suivantes: l'autosuffisance économique en Thaïlande; le modèle des « 3R » (réduction, réutilisation, recyclage) du Japon; l'économie circulaire au Japon; le bonheur national brut au Bhoutan; les efforts de la Géorgie pour promouvoir la connectivité et la coopération à travers la Route de la soie; et la solution du Vanuatu d'intégrer l'économie traditionnelle et informelle dans son plan national de développement durable. Les participants ont également souligné l'importance de la justice dans le développement et le besoin d'amener la population à se tourner vers un mode de consommation durable et un mode de vie fondé sur les valeurs spirituelles, culturelles et éthiques. La séance a compté également des présentations au cours desquelles l'importance d'intégrer les trois dimensions du développement durable a été soulignée. D'autre part, l'Association sud-asiatique de coopération régionale a fait rapport sur les résultats de la Consultation sud-asiatique sur le programme de développement pour l'après-2015, qui a également relevé ce point.
- 41. Certains modèles et approches, tels que l'autosuffisance économique et le bonheur national brut, reconnaissaient que la quête du bonheur et du bien-être étaient des conditions sine qua non du développement durable, et ils visaient à répondre aux besoins sans mettre en péril les générations futures. L'autonomisation des populations grâce à des activités génératrices de revenu et des compétences en matière de TIC était un élément central du succès de ces modèles, à l'exemple du projet de développement Doi Tung en Thaïlande et d'un projet de réduction des risques de catastrophe au Vanuatu.

Séance 5: réunion préparatoire à l'Examen ministériel annuel de 2015

du Conseil économique et social: « Comment assurer la transition des Objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable? »

- 42. La réunion préparatoire à l'Examen ministériel annuel de 2015 du Conseil économique et social a été organisée sous forme de table ronde afin de présenter les vues de la région Asie-Pacifique, en particulier celles des pays ayant des besoins particuliers et des organisations régionales, et de dresser un bilan des défis actuels et nouveaux, ainsi que des progrès accomplis et des résultats obtenus dans la région, dans le cadre plus large du développement.
- 43. Les participants ont débattu des points suivants: le programme de développement pour l'après-2015 et la transition des Objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable, notamment les défis actuels et nouveaux inhérents au passage d'un programme de développement reposant sur les Objectifs du Millénaire pour le développement à un programme fondé sur des objectifs de développement durable universels; la mise en œuvre de programmes d'action concernant les pays ayant des besoins particuliers; le rôle de la coopération régionale et les modalités et initiatives du financement du développement; un cadre de développement qui soit applicable à tous les pays tout en respectant les réalités locales et les divers niveaux de développement; l'évolution pratique de la coopération pour le développement compte tenu de la transition des Objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable.
- 44. Il a été reconnu que la région Asie-Pacifique avait bien progressé dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, mais que les progrès étaient inégaux entre les pays de la région. Afin que de réaliser davantage de progrès, il fallait s'appuyer sur les mécanismes et structures de partenariats existants pour favoriser des arrangements de partenariat solides, qui facilitent la mise en œuvre du programme de développement durable intégré au cours de la période de transition entre Objectifs du Millénaire pour le développement et objectifs de développement durable.
- 45. La coopération et le financement au service du développement devraient jouer un rôle considérable et spécifique quant à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et la facilitation de la transition des Objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable. Le Forum a également reconnu que le commerce et les investissements régionaux étaient essentiels à une prospérité partagée, et noté l'importance d'un cadre et d'arrangements institutionnels qui permettent d'orienter le secteur privé vers la durabilité.